

Département  
de la Moselle  
Arrondissement  
de SARREGUEMINES

## COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 28 novembre 2022 (22ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

12

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Sophie ROJIC, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, Honoré VERGNE, Loïc MALLICK et Patrice NAGEL.

Sont absents : Mme Christelle SCALEGNO-MULLER et M. Sylvain BERGWEILER, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 22 novembre 2022

Le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### POINT 1 - DEMANDE DE SUBVENTION SECURISATION RUE DES PRES - RUE DE FORBACH

Afin de sécuriser le carrefour de la Rue des Prés et de la Rue de Forbach, le Maire propose l'installation de feux tricolores et la réalisation d'un cheminement PMR.

Dans le cadre de ces travaux, le Maire propose de solliciter l'Etat pour une subvention DETR-DSIL de 40 % du montant des travaux, soit 156 000.00 €.

#### Plan de financement : Sécurisation RD31 - Rue des Prés

Montant des travaux :	390 000.00 €	
DETR - DSIL 40 % :	156 000.00 €	
Ambition Moselle 20 % :	66 000.00 €	(Subvention déjà obtenue)
	-----	
Part communale :	168 000.00 €	

Le Conseil Municipal, par 11 voix et 1 abstention, accepte à l'unanimité ces propositions et charge le Maire de déposer la demande de subvention.

#### POINT 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AGRANDISSEMENT CIMETIERE

M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, présente le projet d'agrandissement du cimetière retenu par la Commission des travaux et propose de solliciter la demande de subvention suivante :

### Agrandissement du cimetière communal

- Mise en accessibilité du cimetière existant
  - Création d'un cimetière paysager écologique et accessible
- Montant estimatif des travaux : 470 799.25 €  
Subvention DETR - DSIL 40 % : 188 319.70 €

### Plan de financement

Montant des travaux :	470 799.25 €	
DETR - DSIL 40 % :	188 319.70 €	
Ambition Moselle :	70 000.00 €	(Subvention déjà obtenue)
	-----	
Total subventions :	258 319.70 €	
	-----	
Part communale :	212 479.55 €	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et charge le Maire de déposer la demande de subvention.

### **POINT 3 - TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, dans le cadre des dispositions fiscales applicables en 2022 aux tarifs des services publics,

- décide à l'unanimité de fixer en 2023 les tarifs suivants, arrondis à l'euro supérieur :

### SERVICES GENERAUX : + 1 %

#### 1° Concession de tombe dans le cimetière communal :

##### Concession de 15 ans :

* tombe simple	77.00 €
* tombe double	153.00 €
* alvéole de columbarium	930.00 €
* caverne	70.00 €

##### Concession de 30 ans :

* tombe simple	122.00 €
* tombe double	244.00 €
* alvéole de columbarium	1 852.00 €
* caverne	140.00 €

##### Concession de 50 ans :

* tombe simple	192.00 €
* tombe double	383.00 €

##### Droit d'épandage des cendres :

* droit unique	114.00 €
----------------	----------

#### 2° Taxe d'aménagement de tombe du cimetière communal :

* tombe simple	298.00 €
----------------	----------

* tombe double	595.00 €
* caverne	147.00 €

3° Droit de place :

* manège, par jour de stationnement	64.00 €
* stand, par jour de stationnement	32.00 €
* stand, par soir	8.00 €

ENTRETIEN LOCAUX : + 3 %

<u>Forfait annuel d'entretien des locaux communs des logements communaux :</u>	796.00 €
--	----------

**POINT 4 - AFFAIRES FORESTIERES**

Sur proposition de M. Yann JAMING, Adjoint chargé de la forêt, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

1) Etat de prévision des coupes (EPC) pour 2023

- délivrer le bois par affouage ;
- réaliser une coupe de bois de chauffage dans la parcelle 5, estimé à 451 stères.

Il s'agit de la parcelle que nous avons laissé marteler l'année dernière par approbation du Conseil Municipal, estimé à 299 m<sup>3</sup>.

Le bois supérieur à 35 cm de diamètre sera estimé sur pied et sera facturé 21.00 € le stère.

Le bois inférieur à 35 cm de diamètre sera à enstérer puis mesuré et sera facturé 13.00 € le stère.

- fixer le délai de façonnage au 1<sup>er</sup> mai et le délai de vidange au 30 septembre.

2) Travaux d'exploitation prévus en 2023

- Assistance technique par l'ONF : 455.00 € HT
- Câblage, désencrouage des bois en cours d'exploitation : 1 680.00 € HT
- Matérialisation des lots de bois : 140.00 € HT
- Assistance technique, encadrement de l'exploitation forestière : 84.00 € HT
- Abattage des tiges de plus de 35 cm de diamètre : 1 520.00 € HT

3) Travaux patrimoniaux prévus pour 2023

- Dégagement manuel des régénérations naturelles Parcelles 5 et 7 : 3 140.00 € HT  
Cela représente :
  - En investissement : 3 140.00 € HT
  - En fonctionnement : 3 879.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exercice forestier 2023, notamment le devis s'y rapportant, une fois le programme validé en Conseil Municipal.

#### 4) Approbation de l'état d'assiette pour l'exercice 2024

En accord avec le programme d'assiette de coupe prévu par le nouvel aménagement de l'ONF, M. Yann JAMING propose de laisser faire le martelage de la parcelle 2 (Meisterbusch) d'une superficie de 7.76 ha

Volume estimé : 233 m3, soit 333 stères. Le volume réel sera connu à l'issue du martelage.

#### 5) Election de garants solidaires

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Sophie ROJIC et MM. Armand CHRIST et Loïc MALLICK garants solidaires responsables au sens de l'article L145-1 du code forestier pour la cession du bois par affouage.

### POINT 5 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### POINT 6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint compétent, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente du bien cadastré Section 3 n° 342, d'une superficie de 4a27ca (18, rue du Rempart).

### POINT 7 - INFORMATIONS - DIVERS

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 29/11/2022

Le Maire,

  
